

Procès-verbal de la réunion du Comité national de santé et de sécurité Le 6 juillet 2010

Participants :

SCP

Laurie Ryan

Marsha Creary (par téléconférence)
Andrea Martin

Conseillers

Jeff Fraser
Rick Leger

SEPC / AFPC

Janet May (absente en raison
d'une urgence familiale)
Cindie Smith
Sharon Tieman

Conférenciers invités

Le CNMSS de l'AFPC souhaite la bienvenue à Sharon Tieman en tant que nouveau membre du Comité.

Affaires courantes

1. Examen et approbation du procès-verbal du CNMSS du 25 mai 2010

Il a été convenu que les parties ont eu la possibilité d'examiner et de modifier le procès-verbal du 25 mai 2010, et que celui-ci est considéré comme final.

2. Procédures d'évacuation (point n° 06-06-F)

La SCP indique que seuls les renseignements préliminaires ont été reçus et qu'elle avisera le Comité aussitôt qu'elle aura reçu des mises à jour importantes, ce qui ira possiblement à la fin de l'été 2010.

Mesure

2.1 La SCP fournira d'autres mises à jour au cours des prochaines réunions.

Procès-verbal de la réunion du Comité national de santé et de sécurité Le 6 juillet 2010

3. Intimidation en milieu de travail (point n° 09-03-5)

Postes Canada et l'AFPC acceptent de mettre davantage l'accent sur les conflits et les droits de la personne en milieu de travail par l'intermédiaire des exigences énoncées à l'annexe S de la convention collective en mettant en place l'approche qui avait été convenue, laquelle vise à mener à bien la formation sur cet élément important du respect en milieu de travail.

La SCP affirme que des comités et des groupes de travail autres que le CNMSS axent également leurs efforts sur ce point. La SCP obtiendra tout d'abord de plus amples renseignements sur l'état de la formation proposée et en fournira les détails au CNMSS. Par la suite, afin d'éviter le chevauchement, il faudra assurer un suivi directement auprès des comités ou groupes appropriés et non auprès du CNMSS.

Mesure

- 3.1 La SCP fournira des mises à jour au CNMSS lorsque celles-ci auront été reçues.

4. Vérifications (point n° 09-03-8)

En mai 2010, la SCP a fourni à l'AFPC les résultats globaux du statut d'entreprise en matière de SSMT du premier trimestre (2010) obtenus par les tiers. L'AFPC aimerait recevoir une analyse plus détaillée du rapport du 1^{er} trimestre de 2010 comme pour le rapport du 4^e trimestre de 2009. La SCP affirme qu'elle comparera le rapport du T4 de 2009 et celui du T1 de 2010 et indiquera si plus d'analyses à ce sujet peuvent être fournies.

Elle informe l'AFPC qu'une analyse plus détaillée du rapport du T1 ne peut pas être fournie, car la différence entre ce rapport et le rapport du T4 n'est pas assez importante; ainsi, elle ne serait pas correctement représentée dans les diagrammes à barres et les diagrammes circulaires.

Mesure

- 4.1 La SCP continuera de fournir des mises à jour trimestrielles au Comité.

Procès-verbal de la réunion du Comité national de santé et de sécurité Le 6 juillet 2010

5. Capsules Info-sécurité (point n° 10-5-25) – faisait précédemment partie de (point n° 09-03-8)

La SCP indique que le processus de diffusion des capsules Info-sécurité a débuté le 21 juin au Centre de contact de l'AccèsHR, et qu'il commencera dans d'autres secteurs en août et en septembre 2010. L'AFPC mentionne que les capsules Info-sécurité ne sont pas encore diffusées dans la région de Vancouver, et elle se dit préoccupée du fait que tous les groupes d'employés de l'AFPC ne pourront probablement pas participer au processus lié aux capsules Info-sécurité.

On discute de « l'importance et des avantages des pauses permises », et que la meilleure façon d'aborder ce point pourrait être d'en parler dans un article sur la santé publié dans le magazine *Contact*.

Mesure

- 5.1 La SCP s'assurera que les gestionnaires locaux connaissent l'existence des capsules Info-sécurité et la façon dont celles-ci sont diffusées.
- 5.2 L'AFPC fournira une liste détaillée des employés selon les groupes de fonctions afin d'aider la SCP à s'assurer que tous les employés de l'AFPC participent aux capsules Info-sécurité.

6. Violence en milieu de travail (SCP 09.05.05)

La SCP indique que les composantes de la formation sont en cours d'élaboration et qu'elle avisera le Comité aussitôt que des mises à jour seront disponibles à ce sujet.

Mesure

- 6.1 Des mises à jour devront être fournies au CNMSS lorsqu'elles auront été reçues.

**Procès-verbal de la réunion du Comité national de santé et de sécurité
Le 6 juillet 2010**

**7. Déplacement des véhicules (10-5-25) – faisait précédemment partie de
(SCP 09.05.05)**

La SCP assure l'AFPC que les employés ne seront pas pénalisés s'ils demandent du temps « pas prêt » ou « se tient occupé » pour déplacer les véhicules lorsque ce déplacement est approuvé par les superviseurs. Les employés qui ont besoin de temps pour déplacer leur véhicule doivent en aviser leur superviseur à l'avance.

Affaire classée

**8. Séances de sensibilisation annuelles axées sur les enjeux à l'extérieur
du lieu de travail (10-5-25) – faisait précédemment partie de (SCP 09.05.05)**

La SCP affirme que les séances sont offertes à tous; cependant, comme l'indiquait un courriel envoyé précédemment, la Sécurité essaiera d'aviser Rick à l'avance afin qu'il en informe Janet et que celle-ci ait le temps de promouvoir les séances auprès des employés. La SCP demande également à l'AFPC de lui envoyer une liste des endroits où il pourrait y avoir des problèmes.

Mesure

- 8.1 Dans la mesure du possible, la SCP informera l'AFPC de la tenue des prochaines séances de formation.
- 8.2 L'AFPC fournira à la SCP une liste des endroits où les questions vont au-delà de la sécurité au travail.

9. Processus d'enquête sur les accidents (AFPC 09.07.01)

La SCP indique qu'une copie provisoire du document de formation vient tout juste d'être mise au point et que la version définitive est en cours de préparation. Elle ajoute qu'elle en fera parvenir une copie à l'AFPC dans environ deux semaines.

Après une étude plus approfondie, la SCP a déterminé que la formation était destinée à la Fonction de gestion. La Société a examiné le procès-verbal précédent du CNMSS afin de cerner la préoccupation initiale qui a mené à la

Procès-verbal de la réunion du Comité national de santé et de sécurité Le 6 juillet 2010

discussion portant sur la formation sur les enquêtes sur les accidents. Elle a déterminé que ce point a été intégré au procès-verbal il y a près d'un an, car l'AFPC se disait préoccupée par le fait que, dans certains cas, le processus d'enquête sur les accidents qui était suivi ne demandait pas toujours la participation d'un représentant de l'AFPC, conformément à la convention collective.

La SCP assure l'AFPC que sa participation au processus d'enquête sur les accidents respectera les dispositions de la convention collective.

Mesure

- 9.1 La SCP garantira par écrit à l'AFPC que le processus d'enquête sur les accidents inclura la représentation de l'AFPC, s'il y a lieu, conformément à la convention collective de celle-ci.
- 9.2 La SCP enverra une lettre aux fonctions respectives de l'AFPC pour les informer que la représentation de l'AFPC, conformément à la convention collective, est requise, le cas échéant, au cours du processus d'enquête sur les accidents.

10. Temps de déplacement vers les réunions du CNMSS de l'AFPC et à partir de celles-ci (10.01.19)

Les parties conviennent que les employés qui sont représentés dans le Comité par l'AFPC seront rémunérés pour la totalité des heures travaillées (accepté par les deux coprésidents) conformément aux dispositions de la convention collective.

Affaire classée

11. Produits parfumés en milieu de travail (10.01.19) – faisait précédemment partie de (point n° 09-03-8)

La SCP affirme qu'il n'existe actuellement aucune ligne directrice à ce sujet, et que tous les employés et membres de la direction sont tenus de respecter leurs collègues et de faire preuve de courtoisie à leur égard. Elle ajoute que les employés que les produits parfumés dérangent doivent en informer leur chef

Procès-verbal de la réunion du Comité national de santé et de sécurité Le 6 juillet 2010

d'équipe qui prendra toutes les mesures nécessaires pour résoudre ce problème à l'échelle locale.

Le comité convient que les affiches sont un outil pratique pour la promotion de la sensibilisation à l'égard de ce sujet.

La SCP déclare qu'elle envisage l'élaboration de lignes directrices du SMS, lesquelles devraient être prêtes d'ici la fin de 2010.

Mesure

- 11.1 La SCP étudiera davantage l'élaboration de lignes directrices sur les produits parfumés en milieu de travail.

12. Mandat 10.05.25

Afin d'améliorer la livraison des procès-verbaux « définitifs », la SCP demande au CNMSS de fixer un délai prédéterminé pour l'achèvement du procès-verbal de ce Comité. Par exemple, ce délai pourrait être de 40 jours à partir de la date de la réunion ou une date semblable convenue par les deux parties.

Mesure

- 12.1 L'AFPC et la SCP examineront le mandat actuel et s'entendront sur un délai pour l'achèvement des procès-verbaux. L'AFPC et la SCP examineront le mandat actuel et formuleront d'autres changements ou révisions à prendre en considération au cours de la prochaine réunion du CNMSS de l'AFPC.

Affaires nouvelles

Aucun nouveau point n'a été présenté.

La séance est levée.



*From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous*



**Procès-verbal de la réunion du Comité national de santé et de sécurité
Le 6 juillet 2010**

La prochaine réunion du CNMSS est prévue le mercredi 8 septembre de 8 h à 10 h 30 dans la salle de réunion N0140J située à Place Postes Canada – Tour Nord – 2701, promenade Riverside, Ottawa.

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

COPRÉSIDENTE par intérim à Postes Canada : Laurie Ryan

**COPRÉSIDENTE du
Syndicat des employés des
postes et
communications/Alliance de
la Fonction publique du
Canada (SEPC/AFPC) :
Janet May**